

Fiche d'information

Vers le FEMI : Un manifeste féministe pour une transformation structurelle de la gouvernance des migrations

Le Réseau des femmes en migration (WIMN), grâce aux contributions cruciales de ses membres et partenaires, a lancé le Manifeste féministe pour une transformation structurelle de la gouvernance des migrations afin d'offrir une voix collective pour exhorter les États à agir de manière décisive lors de cette évaluation importante de la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations (PMM).

L'heure n'est pas à la complaisance ni à la passivité diplomatique ; c'est le moment d'un bilan honnête, d'un courage politique et d'une action concrète fondée sur les droits. Le moment est venu d'agir de manière décisive pour s'attaquer aux injustices des politiques migratoires néfastes, de mettre en œuvre des approches fondées sur les droits et de veiller à ce que les voix de tous les migrants et des communautés affectées soient entendues et respectées. Tout manquement à cette obligation risquerait de saper la crédibilité du PMM et l'intégrité des engagements multilatéraux à un moment où ils sont le plus nécessaires.

Le moment actuel

Du 5 au 8 mai 2026, les États membres se réuniront au Forum d'examen des migrations internationales (FEMI) pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du PMM, à un moment où les migrants sont confrontés à une crise multidimensionnelle croissante. Cette crise n'est pas seulement alimentée par les conflits et les impacts climatiques, mais aussi par la multiplication des barrières commerciales et l'accentuation des pressions liées à l'énergie et au coût de la vie — le tout aggravé par des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme, y compris des actes susceptibles de constituer un génocide et des crimes contre l'humanité, qui accélèrent les déplacements et sapent les cadres de protection dans le monde entier.

Nous assistons à une érosion profonde du multilatéralisme et à une remise en cause systématique du droit international, en particulier dans sa capacité à protéger les droits et la dignité des personnes en mouvement. Au lieu de respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme, les États accélèrent une approche punitive et sécuritaire de la gouvernance des migrations, marquée par l'expansion de l'externalisation des frontières, du contrôle migratoire, de la détention arbitraire et prolongée, des expulsions massives et de la prolifération de politiques de dissuasion néfastes qui mettent des vies en danger. Tout en bénéficiant de la main-d'œuvre et des flux de transferts de fonds, les États coopèrent de plus en plus pour restreindre et contenir de nombreuses formes de migration par des mesures

d'exécution militarisées et des contrôles extraterritoriaux, traitant la mobilité humaine comme une menace pour la sécurité plutôt que comme une réalité humaine.

Ces politiques fondées sur la dissuasion — souvent présentées de manière trompeuse comme des « solutions axées sur les causes profondes » d'une soi-disant crise migratoire — ne réduisent pas la migration irrégulière ; elles la rendent au contraire plus dangereuse et, trop souvent, mortelle. En fin de compte, elles déshumanisent les personnes en mouvement, garantissant des bases juridiques et une légitimité publique aux violations systémiques des droits, à la cruauté institutionnelle et à la normalisation du racisme et de la haine. Elles nuisent de manière disproportionnée aux femmes, aux personnes de diverses identités de genre et aux groupes racialisés. Les États contournent de plus en plus leurs obligations juridiques nationales et internationales, externalisant leurs responsabilités tout en se soustrayant à l'obligation de rendre des comptes. Ces pratiques augmentent le risque de violence basée sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuels, de détention arbitraire et d'autres violations graves des droits de l'homme, tout en forçant les migrants sans-papiers à vivre dans une précarité chronique, l'invisibilité et la peur.

Trop souvent, les États promeuvent des programmes de migration de main-d'œuvre exploités, liés à l'employeur et strictement temporaires, qui restreignent la mobilité, les droits et l'accès à la justice des travailleurs. Ces voies « régulières » traitent les travailleurs migrants, en particulier ceux des secteurs à bas salaires, genrés et sous-valorisés — comme le travail domestique — comme une main-d'œuvre jetable, niant leurs droits du travail et les exposant aux abus et à l'exploitation. Cette précarité structurelle devient encore plus aiguë en temps de guerre et de crise, lorsque les travailleurs migrants sont systématiquement exclus de la protection, de l'aide d'urgence ou du rapatriement assisté, ce qui en fait les populations les plus invisibles et les plus exposées.

Les États ne peuvent pas se présenter au siège de l'ONU et prétendre que tout va bien pour le PMM et la gouvernance mondiale des migrations à l'heure où les politiques anti-migrants et les violations des droits sont flagrantes, encore aggravées par la guerre et les conflits, la dévastation de l'environnement et l'extraction excessive et violente des ressources naturelles.